

## Mémoire |

# La reconnaissance du paysage humanisé des collines Montérégiennes

Présenté par Loisir et Sport Montérégie

**29 novembre 2024**

### Rédaction

M. Pierre Bélec, auteur et consultant en plein air

### Collaboration

M. Patrick Lafleur, directeur général, Loisir et Sport Montérégie

Mme Anick Bribosia, conseillère en loisir, Loisir et Sport Montérégie

Le projet d'accorder le statut de paysage humanisé à trois collines Montérégiennes du territoire de la Montérégie (Saint-Bruno, Saint-Hilaire et Rougemont), aux collines d'Oka et au Mont-Royal constitue un grand pas en avant et ouvre la porte à une série d'actions de conservation et d'accès auxquelles Loisir et Sport Montérégie (ci-après désignée « LSM ») désire participer.

## Résumé

LSM travaille à structurer l'accès plein air aux collines Montérégiennes et s'est engagée dans deux actions structurantes. La première est spécifique au couloir des collines, c'est la planification des réseaux pédestres de chacune des collines et des accès vélo aux noyaux urbains et villageois de chacune d'elles. La deuxième est applicable au projet de paysage humanisé du couloir des collines, même si elle concerne toute la région. C'est la conception d'une nouvelle approche éducative qui s'adresse aux personnes fréquentant les lieux de plein air montérégiens; une approche axée sur les attitudes favorisant la cohabitation. De plus, les organisations actives au sein de LSM peuvent apporter une contribution à la conception et à la mise en œuvre des éléments culturels et patrimoniaux qui caractérisent le paysage humanisé des collines Montérégiennes.

## Le présentateur et ses motivations – Loisir et Sport Montérégie

LSM est une organisation à but non lucratif reconnue comme « unité régionale de loisir et de sport » par le gouvernement du Québec et soutenue financièrement à ce titre pour mener des programmes et actions de concertation dans tous les domaines du loisir et du sport. Elle possède une expérience de 29 années en la matière. L'organisation regroupe 302 organisations du territoire. La dynamique de concertation qu'elle anime conduit à des résultats très concrets comme :

- Le réseau des parcours nautiques de la *Route bleue*, réalisé au cours de deux dernières années (2022-2024). Au total, 41 parcours ont été planifiés et mis en place avec une vingtaine de promoteurs OBNL et municipalités qui les ont pris en charge : parcours caractérisés pour assurer la conservation des milieux, tracés et cartographie, points d'accès identifiés et bientôt tous signalisés.
- Pour favoriser la pratique du plein air, *Circonflexe*, un réseau de dépôt d'équipements de plein air et de loisir d'utilisation gratuite a été mis en place en 37 endroits du territoire.

De plus, au cours des trois dernières années, fidèles à notre pratique de concertation, nous avons réuni quelque 80 partenaires régionaux, locaux et même nationaux au sein de la Table d'orientation plein air montérégienne (TOPA), une démarche qui a produit en 2023 le [Plan montérégien de développement plein air](#), un plan que nous avons déjà commencé à mettre en œuvre avec les partenaires participants. Parmi eux se trouvent notamment les principaux organismes de protection des milieux naturels de la région et les organisations de bassins versants ainsi que la SEPAQ. Sa mise en œuvre permettra d'aider financièrement des partenaires qui se trouvent aussi dans le corridor des Montérégiennes : aménagements, constructions et équipements.

Les 3 axes stratégiques du Plan montérégien de développement plein air

1<sup>er</sup> axe

Structuration de l'offre et financement

2<sup>e</sup> axe

Accroissement et pérennisation des espaces

3<sup>e</sup> axe

Éducation et responsabilisation des usagers

Le projet « La promotion de la cohabitation dans les lieux de plein air » vise à améliorer les comportements des utilisateurs pour protéger l'intégrité des milieux naturels et assurer une expérience positive pour tous. En réponse aux problèmes de comportements abusifs, ce projet éducatif, inscrit au *Plan montérégien de développement plein air*, prévoit des actions d'animation sur le terrain pour encourager le dialogue entre utilisateurs et valoriser les attitudes respectueuses. Un volet médiatique mettra en lumière ces comportements exemplaires afin de marginaliser les comportements nuisibles et d'aider les gestionnaires à intervenir plus efficacement. Le projet, dont le plan est en cours d'élaboration, explore un modèle de financement privé inspiré d'initiatives sociétales, avec l'objectif de créer un changement durable des attitudes.

Enfin, tout récemment, nous avons obtenu de Tourisme Montérégie un engagement financier pour planifier un réseau de randonnée des collines Montérégiennes, nommé le *chemin des Montérégiennes*, en collaboration avec la *Coalition des Montérégiennes* et de *Connexion Nature*.

En somme, au cours des trois dernières années, nous avons doté la région d'un plan concerté de développement plein air, mis en place deux réseaux régionaux de service et d'accès : la *Route bleue* et *Circonflexe* (prêt gratuit d'équipements) ainsi que l'escouade des patrouilleurs *Route bleue* qui vise autant la sécurité des personnes que la conservation des milieux. Et nous nous mettrons prochainement à l'œuvre pour planifier un nouveau réseau d'accès aux collines Montérégiennes, tel que le chemin de Compostelle, qui reliera les collines Montérégiennes l'une à l'autre. Toutes ces avancées prennent en compte de manière concrète la conservation des milieux naturels comme condition sine qua non à l'accès des randonneurs.

### **Notre proposition vise l'organisation de l'accès aux Montérégiennes**

Des organisations compétentes et engagées dans la conservation de la nature ont agi depuis de nombreuses années en faveur de la conservation des collines Montérégiennes. Nous savons qu'elles s'engagent positivement dans la présente consultation. Nous reconnaissons leur apport et n'avons aucune prétention à une expertise qui serait égale à la leur en matière de conservation. Voilà pourquoi nous avons concentré les observations et recommandations de ce mémoire sur la question de l'accès plein air.

### **Considérations sur le statut de paysage humanisé**

Ce statut permet de combler un vide dans la manière de reconnaître un statut de protection à un territoire plus vaste que celui des espaces déjà protégés. Il permet aussi de proposer l'adoption volontaire de mesures de conservation et d'accès dans un contexte où est bien présente l'agriculture, de même que l'habitation privée. Ce statut constitue pratiquement une totale nouveauté (à l'exception de l'Île Bizard) et son impact dépendra de l'usage que les collectivités en feront. Dit plus clairement : il est probable que l'impact sera à peu près nul si les collectivités ne décident pas de l'utiliser, mais il sera vraiment utile si elles arrivent à en décliner des encadrements pratiques et à les appliquer sérieusement sur une période suffisamment longue.

Notre organisation est pleinement favorable à l'octroi du statut de paysage humanisé aux collines Montérégiennes et à leur corridor. Il est temps que le Québec utilise ce type de statut de conservation adapté à un milieu habité, à l'instar de ce que fait la France, par exemple avec celui de « parc naturel régional » (note : En France, un parc naturel régional [PNR] est un territoire « rural et habité », dont les habitants ont choisi volontairement un mode de développement

fondé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles). Et parce qu'elle manque notablement d'espace où la nature est protégée, la Montérégie devrait être la première région du Québec à en faire un usage élargi.

Cela étant, une pratique aussi nouvelle devrait normalement connaître un certain nombre d'embûches avant de devenir populaire. Il importe que ce premier essai dans notre région soit un succès dès cette première tentative. Une attention particulière devrait être portée à certains facteurs de succès, dont nous proposons ici un énoncé.

1. En tant que partenaires du « Paysage humanisé des Montérégiennes », le groupe promoteur formé de la Communauté métropolitaine de Montréal, des municipalités et des organismes locaux et régionaux devrait mettre le temps nécessaire pour expliquer à la population de quoi il s'agit, notamment aux agriculteurs, aux propriétaires, aux opérateurs de commerces; le temps et les efforts requis doivent aller bien au-delà de l'exercice de consultation classique qui rejoint rarement la population.
2. Le groupe promoteur du paysage humanisé devrait exposer de la manière la plus claire possible de quelle manière la forme légale de paysage humanisé utilisée dans le cas des Montérégiennes affectera (ou pas) le droit de propriété de tous les résidents et les usages courants des commerces et entreprises touristiques; qu'ils soient voisins immédiats ou inclus dans le périmètre du paysage humanisé.
3. Le groupe promoteur devrait énoncer de manière crédible les effets probables que le statut de paysage humanisé créera, principalement les effets explicitement visés par la démarche d'octroi de ce statut (ex. : les résultats quantitatifs et qualitatifs en conservation de la nature [valeur écosystémique de chacune des collines]) en conservation et mise en valeur du patrimoine; les avantages que la population en tirera; les contraintes nouvelles qui apparaîtront.
4. D'entrée de jeu, le processus apparaît complexe et devra s'étaler sur une assez longue période. Le groupe promoteur devrait donc donner certaines garanties quant à la durée du processus et expliquer comment son déroulement n'entraînera pas l'arrêt d'initiatives en cours, en attendant la deuxième consultation prévue et la conclusion du processus d'octroi de statut.
5. Nous sommes d'accord avec la position de la *Coalition des Montérégiennes* qui s'emploie à présenter les collines Montérégiennes comme un regroupement de 10 massifs rocheux alignés selon un même axe dans les régions de Montréal, de la Montérégie et de l'Estrie. Même si une première action menée par la CMM devait s'intéresser uniquement aux collines situées sur son territoire, il sera important tout au long de la démarche de présenter ce groupe restreint comme indissociable de l'ensemble de ce regroupement. La dynamique créée autour du premier groupe de collines devrait mener à une seconde phase poursuivant les mêmes objectifs en vue d'une homogénéité de traitement sur tout le territoire montérégien, et même au-delà pour faire comprendre leur importance globale, représenter, réunir et concerter les acteurs.

Nous souhaitons tous une Montérégie forte et active en promotion de ses valeurs naturelles. Il importe que la CMM appuie une démarche de valorisation qui ne se cantonne pas à son territoire administratif. La construction de l'identité montérégienne a déjà assez souffert de n'être que la Rive-Sud de Montréal ou encore une simple extension partielle de la « Grande région métropolitaine » de Montréal (comme cela a été le cas avec l'appellation « Aéroport métropolitain de Montréal » pour l'aéroport de Saint-Hubert). Le promoteur devrait donc s'assurer que tout projet contribue à valoriser cette spécificité et à maintenir la singularité du territoire montérégien. Et surtout éviter de diluer son caractère distinct au sein de la dynamique urbaine montréalaise.

### Une vision du territoire montérégien et la place des collines Montérégiennes dans cette vision

Le peu de nature conservée et accessible dans notre région constitue le fait majeur à avoir bien en tête. Nous héritons d'une absence de planification, absence certainement due au peu de valeur relative accordée aux milieux naturels par les générations précédentes. En dehors des collines Montérégiennes, il semble bien que la population et ses dirigeants reconnaissent peu de valeur naturelle à la région dans son ensemble. Et c'est encore le cas aujourd'hui.

C'est ce que nous ont spontanément confirmé les participants à un récent événement animé par LSM (*Journée montérégienne du plein air* – À la question « Est-ce que les gens de la région voient la Montérégie comme un endroit où la nature est bien **présente**? », la majorité des personnes présentes a répondu spontanément par la négative). Rivières polluées ouvertes sans contrôle à une navigation de plaisance débridée, terres agricoles couvrant 93 % du territoire, donc inaccessibles et regorgeant de pesticides, absence de grands parcs : cette vision est bien installée. Même si des progrès se manifestent, ils sont encore méconnus de la population. C'est pourquoi toute ouverture d'une nouvelle portion de territoire naturel ne peut que provoquer un afflux de personnes intéressées.

Heureusement, il y a le réseau cyclable montérégien; un réseau immense développé par des personnes de vision qui en ont fait une proposition exceptionnelle de plein air et de tourisme. Il est déjà très fréquenté.

Nous sommes moins en situation d'inviter les gens de la Montérégie à sortir pour pratiquer le plein air chez eux qu'à proposer à ceux qui l'envahissent déjà une nouvelle manière de fréquenter la nature montérégienne : pour que les milieux fréquentés soient protégés et pour que l'expérience plein air produise ce que les personnes et les collectivités en attendent, c'est-à-dire détente, santé, accès pour tous, tourisme.

Pour imaginer et mettre en place cette nouvelle manière de fréquenter la Montérégie, il nous faut une nouvelle vision du territoire, une vision partagée. Les collines Montérégiennes sont la partie la mieux connue et valorisée de notre territoire naturel, au point qu'elles ont donné leur nom à l'ensemble de notre territoire, la *Montérégie*, éclipsant l'omniprésence de l'eau. Nos quatre principales rivières (Saint-Laurent, Châteauguay, Richelieu et Yamaska) et leurs nombreux affluents occupent des bassins versants très ramifiés et étendus. Si nous ne savons pas les intégrer dans notre vision nature de la Montérégie, les aménager et rendre accessible cet immense

territoire, ou qu'à l'inverse seules les Montérégiennes continuent à représenter le territoire nature et plein air de la Montérégie, la menace d'une surfréquentation de ces mêmes collines risquera de devenir irrépressible et destructrice.

L'action pour réguler et structurer la fréquentation de la nature en Montérégie doit intégrer dans une même vision les Montérégiennes et l'ensemble du grand réseau hydrique montérégien. Une vision qui intègre également le patrimoine bâti et le patrimoine agricole. C'est la base de la réflexion produite collectivement par la TOPA et qui a donné le *Plan montérégien de développement plein air*.

La consultation présente et l'action menée par les groupes écologistes de la région mettent en lumière ce que nous devons faire collectivement pour les collines Montérégiennes. C'est actuellement LA priorité et nous y souscrivons. Mais nous nous devons de rappeler que déjà il nous faut mettre en marche des actions structurantes sur le reste du territoire montérégien, et ce, pour le succès même de ce qui est en bonne voie de se réaliser sur la chaîne des collines.

### **Notre appréciation de la situation actuelle et du futur proche**

1. Les collines Montérégiennes sont déjà très fréquentées et leur popularité ne pourra que s'accroître, quoi que l'on fasse.
2. Les efforts de sensibilisation à la conservation paraissent à ce jour insuffisants et ne donnent pas les résultats escomptés comme l'ont fait valoir lors des rencontres de la TOPA les organismes qui veillent actuellement à protéger les collines : il faut mettre en œuvre davantage de moyens et fort probablement renouveler notre approche afin que l'accès ne soit plus une menace de destruction.
3. Il faut repenser les modalités d'accès de la fréquentation des collines comme des organismes ont commencé à le faire, par exemple, en régissant différemment les horaires de fréquentation et en imposant des limites (*Réserve naturelle Gault de l'Université McGill*); ou encore en s'inspirant du poste de gardien (avec vrais pouvoirs fondés sur une réglementation municipale) créé par le *Parc d'environnement naturel de Sutton*.
4. La question du vélo de montagne doit être abordée de front pour en réduire l'impact, restaurer certains milieux dégradés par la nature même de l'activité et certainement ne pas augmenter sa présence et son offre; il faut reconnaître qu'il y a un conflit de fond entre le vélo de montagne et la conservation.
5. L'offre de randonnée pédestre est largement insuffisante en Montérégie et des efforts majeurs doivent être consentis pour l'augmenter sur l'ensemble du territoire montérégien; se rappeler que la marche constitue la plus importante demande plein air et que ne pas y répondre adéquatement **crée** un problème de santé publique.
6. Malgré ce qui a pu être dit, le réseau cyclable n'est pas une réponse au besoin de marcher, sauf dans les milieux moins fréquentés, généralement à bonne distance des milieux urbains. Sur une piste cyclable fréquentée par la grande variété actuelle des « engins sur roues », promouvoir la marche pourrait facilement devenir la cause d'accidents fréquents et prévisibles.



## **Orientations proposées pour la fréquentation plein air des collines**

*Note : le statut de paysage humanisé inclut la coexistence de plusieurs activités courantes et d'attraits de grande valeur à l'intérieur du périmètre désigné comme paysage humanisé. Parmi celles-ci, notre intérêt se porte sur l'accès aux milieux où l'on peut pratiquer des activités de plein air comme la marche, le vélo, la raquette et des activités de découverte et connaissance de la nature qui supposent généralement un déplacement à pied comme l'observation des oiseaux ou l'identification des plantes.*

*Le concept de paysage humanisé inclut aussi la mise en évidence de la manière dont les gens de la région ont aménagé leur territoire au cours des derniers siècles : pratiques agricoles, pratiques culturelles et patrimoine bâti invitent à la photographie, à parcourir un circuit de maisons anciennes, à visiter un musée ou une galerie d'art. Autant d'éléments qui sont l'objet d'actions de la part de membres de LSM, actions qui sont susceptibles de contribuer au développement des circuits de visite du paysage humanisé (comme le font les sociétés d'histoire).*

1. Associer la marche à l'identité des collines Montérégiennes tout comme les activités de découverte du milieu : nature, culture et patrimoine.

Prioriser la pratique de la marche sur l'ensemble du corridor des collines, ce qui pourrait aller jusqu'à en faire la vocation principale des espaces accessibles, en l'associant aux activités de découverte/connaissance de la nature, de la culture et du patrimoine.

2. Redéfinir le réseau de sentiers et parcours pédestres de chacune des collines.

En commençant par les collines qui offrent un accès public, travailler avec les gestionnaires locaux pour :

- Éliminer les pistes informelles, particulièrement aux abords habités des milieux protégés;
- Renforcer les assises physiques des sentiers, par exemple mieux les intégrer aux couloirs d'écoulement des eaux;
- Contourner les zones sensibles à la fréquentation et celles qui sont susceptibles aux nouvelles maladies de la végétation;
- Sélectionner des segments de chemins de rang et de rues principales à intégrer aux parcours pédestres;
- Imaginer des itinéraires qui regroupent plusieurs attraits : naturels, culturels et patrimoniaux.

3. Cadrer les pratiques du vélo *de montagne* et, le cas échéant, du vélo *de nature* (hors des secteurs avec dénivelés importants); faire de même pour les autres activités de plein air émergentes, comme le parapente.

Là où le vélo de montagne est pratiqué de manière officielle et n'est pas interdit par les règlements, nous proposons donc de :

- Cadrer fermement les tracés existants de vélo de montagne, et après une période d'examen et d'ajustement des tracés et segments, interdire l'ouverture de nouveaux segments ou tracés;
- Soumettre à un examen public l'introduction d'autres activités, comme le parapente.

4. Une fois réalisé le travail de reconfiguration des sentiers pédestres et des sites des autres activités, donner un statut légal de permanence aux nouveaux tracés et autres aménagements. Le tracé des sentiers et l'utilisation des sites devraient être revus tous les cinq ans, de même que les règlements qui les encadrent. Il faudra, par exemple, de temps à autre fermer certains segments de sentiers pour assurer la régénération et en ouvrir d'autres pour maintenir la continuité de l'itinéraire – sinon, on assistera à l'ouverture de plusieurs nouveaux parcours informels.
5. Assurer une permanence de gestion des sentiers, dont la surveillance, l'entretien et l'animation, et à cette fin, adopter un modèle capable de générer des revenus pour que les gestionnaires locaux puissent remplir leurs tâches de contrôle, d'amélioration permanente des aménagements et d'éducation. Le cas échéant, selon l'ampleur des défis de prise en charge des sites, des sentiers et des infrastructures, adopter un modèle de coopération multipartenaires approprié. À ce sujet, nous invitons le lecteur à consulter le mémoire de LSM déposé à l'occasion de la consultation sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire le 30 août 2023 :

<https://www.loisir.qc.ca/nouvelles/communique-memoire-lsm-nouvelles-orientations-gouvernementales-amenagement-territoire-ogat/>

### **Observations sur un changement de vocabulaire et quelques omissions**

À la lecture du document de la CMM, nous avons été frappés par un changement de vocabulaire et des omissions importantes.

#### **Le vocabulaire**

Jusque vers 2013, le vocabulaire de conservation associait les mots de « mise en valeur » ou « d'accès » aux propositions de conservation des milieux naturels. Après 2013, en Montérégie, on supprime généralement les références à la mise en valeur ou à l'accès (voir le résumé historique au point 5.1.) et dans l'énoncé de vision proposé dans le document (5.4.1, page 88), le terme de « mise en valeur » est réintroduit, mais précise que cette mise en valeur est celle « des caractères patrimoniaux et distinctifs de chaque colline Montérégienne ». Le texte mentionne les bienfaits pour la santé de la population, l'harmonie nature/culture, la qualité de vie de la population, mais exclut « chastement » de mentionner le plein air ou les activités récréotouristiques. Et la « cohabitation » proposée se situerait « entre les milieux urbains, les activités agricoles et la biodiversité ». On aurait pu s'attendre plutôt à une proposition de cohabitation entre personnes, usages et types de fréquentation. Ou les deux!

Nous comprenons que depuis 2013, la demande d'accès à la nature des Montérégien(ne)s a bien grandi, et en vient à constituer une menace. Nous sommes d'accord, mais nous voyons une raison d'éclairer davantage la question de l'accès, sans oublier les abus qui ont cours. À notre avis, le langage devrait être plus équilibré et comporter davantage de notations positives à l'égard de l'accès et des types de fréquentation. Et proposer des pistes de solution. Il faut aller plus loin que les distinctions un peu manichéennes du tableau 5 de la page 89 qui placent les activités vertueuses dans l'orientation 3, volet 3.3 « Valoriser les composantes des patrimoines par l'éducation, la découverte et la sensibilisation », et les activités dont il faut se méfier dans l'orientation 4 « Consolider les activités récréotouristiques durables et éducatives en respectant la capacité de support des milieux naturels », le tout assorti d'objectifs incluant des expressions



comme « stratégies d’encadrement », « respect des résidents », « éduquer... aux impacts sur les milieux naturels ».

Le comité de travail que nous avons mis en place au sein de la TOPA reconnaît qu’il y a des problèmes sérieux et nous préparons une action à ce sujet. À notre avis, il faut d’une part identifier clairement des activités à ne pas développer davantage et à encadrer, et d’autre part, valoriser des activités davantage reliées à la marche, dont la randonnée pédestre elle-même et la plupart des activités d’interprétation qui supposent de se déplacer sur le terrain. Et les présenter ensemble dans l’objectif d’éducation.

### Les omissions

En parallèle avec les changements ou inflexions particulières du vocabulaire mentionné plus haut, nous voulons souligner des omissions qui nous semblent importantes et qui seraient plutôt un motif d’espoir de travail conjoint entre écologistes et pratiquants d’activités en nature.

Il y a d’abord la Loi des parcs du Québec (1978), celle-là même qui établit deux groupes majeurs de parcs nationaux québécois : les parcs de conservation et les parcs de récréation.

Ensuite, il y a le mandat donné aux URLS qui les amène à agir régionalement sur tous les secteurs du loisir, dont le plein air. *L’avis sur le plein air* et *Le plein air de proximité : un outil pour le développement local et municipal* sont deux sources qui légitiment et qui motivent l’action de LSM sur le territoire montérégien, y compris sur celui des collines.

Enfin, il y a le *Plan montérégien de développement plein air*, publié en octobre 2023, document qui aurait dû être inclus dans la bibliographie du projet, puisqu’il touche de toute évidence le territoire des collines.

### Conclusion

Le projet de reconnaissance des collines Montérégiennes comme paysage humanisé constitue une avancée significative pour la conservation des milieux naturels, la valorisation du patrimoine culturel et le développement d’un accès structuré aux activités de plein air. LSM, forte de ses réalisations récentes telles que la *Route bleue*, le réseau *Circonflexe* et le *Plan montérégien de développement plein air* se positionne comme un acteur clé dans cette démarche ambitieuse.

Au-delà de la conservation, ce projet offre l’occasion unique de renforcer l’identité montérégienne. Les collines Montérégiennes, qui ont donné leur nom à la région, représentent un symbole fort de leur patrimoine naturel et culturel. Il est essentiel de les intégrer dans une vision globale qui valorise non seulement leur rôle écologique, mais aussi leur place dans la construction d’une Montérégie forte et distincte, au-delà de l’ombre de la grande région métropolitaine. Cette identité montérégienne doit être mise de l’avant par des actions concertées, une communication inclusive et un positionnement clair qui unifie les acteurs locaux autour de valeurs communes.

Enfin, pour que cette reconnaissance devienne un véritable moteur de développement, elle doit s’accompagner d’un plan concret pour réguler et encadrer l’accès, sensibiliser les usagers et promouvoir des comportements respectueux, tout en s’intégrant harmonieusement dans le tissu culturel et social de la région. LSM réaffirme son engagement à collaborer avec tous les partenaires pour faire de ce projet un modèle de réussite exemplaire, qui inspire la région et au-delà.